MINISTÈRES
ÉCONOMIQUES
ET FINANCIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général

LOCALE
Action sociale
Finances

du CANTAL

Délégation départementale de l'Action Sociale du Cantal

39 rue des CARMES

15000 AURILLAC

☎ *: 04 71 46 85 16 – 06 64 21 71 34*

@ *:* **actionsociale.15@finances.gouv.fr**

Les prestations ministérielles de l'Action Sociale

- La restauration
- Le service social et la médecine de prévention
- Prêts et Aides pour le logement
- Chèque Famille Finances « Aide à la parentalité 6-14 ans »
- Chèque Sport Finances
- Vacances Loisirs / Enfants
- Les subventions pour les séjours enfants
- Les actions locales

La Restauration

La restauration est une priorité nationale de l'action sociale du ministère.

Elle comporte deux volets : **la restauration collective** et le **titre restaurant**.

Sur le département, les agents ont accès, en fonction de leur affectation :

- Deux restaurants conventionnés sur Aurillac :

Restaurant « Table(s) Zé Komptoir » - 10 place de l'Hôtel de Ville à Aurillac
Ouvert du lundi au vendredi.
Accueil à partir de 12h, sur réservation au 04 71 48 78 13
Émargement sur un listing à chaque passage.
Paiement en caisse du reste à charge à chaque passage.

	Entrée+Plat + ou Plat+dessert	Entrée + Plat + Dessert
Prix du repas	12,40€	15,90€
Aide complémentaire	6,90€	9,75€
Reste à charge indice> 539	5,50€	6,15€
Prestation Interministérielle (PIM)	1,62€	1,62€
Reste à charge indice ⩽ 539	3,88	4,53€

Restaurant « Chez Nono by Fleur de Sel »– 20 avenue Gambetta à Aurillac
Ouvert du mardi au vendredi.
Accueil à partir de 12h, sur réservation au 04 71 62 58 55 ou en ligne .
Émargement sur un listing à chaque passage.
Paiement en caisse du reste à charge à chaque passage.

	Plat seul	Plat + Dessert
Prix du repas	11,50€	15,50€
Aide complémentaire	6,75€	9,35€
Reste à charge indice> 539	4,75€	6,15€
Prestation Interministérielle (PIM)	1,62€	1,62€
Reste à charge indice ⩽ 539	3,13€	4,53€

- Le titre restaurant : si vous êtes affectés dans un poste éloigné de toute solution de restauration collective, l'action sociale ministérielle vous donne accès au titre restaurant (valeur faciale du TR : 6€ dont 3€ subventionnés par l'action sociale). Les titres restaurant prennent la forme d'une carte SWILE utilisable chez les commerçants selon les modalités d'une carte bancaire.
  L'attribution de la carte se fait auprès du service des Ressources Humaines.

Le service social et la médecine de prévention

L'assistante de service social, soumise au **secret professionnel** et en **toute indépendance à l'égard de votre hiérarchie** peut vous **accompagner** dès qu'apparaissent des difficultés dans la vie professionnelle ou privée, avant qu'elles ne deviennent insurmontables.

Le service social est un droit pour chacun quels que soient son grade, son statut, son lieu de travail…

Proche de chacun, disponible pour tous, l'assistante de service social sait, par sa technicité, diagnostiquer un problème, proposer des solutions et, en concertation avec l'agent, agir au bon moment.

Chacun de nous peut, à tout moment, être confronté à des situations difficiles ou simplement inhabituelles.	**Pour se donner les moyens d'y remédier, contactez l'assistante de service social.**
• **Dans son activité professionnelle** • Situations administratives et statutaires particulières. • Changements importants dans le service. • Relations interpersonnelles. • Mutations. • Départ à la retraite. • **Dans sa vie personnelle** • Logement : recherche complexe, loyers impayés, menaces d'expulsion. • Santé : conséquences sociales et administratives de la maladie. • Famille : séparation, situation des enfants, décès, vieillissement des parents. • Situation financière : perte de revenus, dépenses exceptionnelles, impayés, endettement.	Cette rencontre vous garantit : • **Une écoute attentive** Avec le recul nécessaire, l'assistante de service social réalise avec vous un bilan objectif de votre situation, en tenant compte de votre personne et de votre environnement quotidien. • **Une aide à la réflexion et à la décision** Le dialogue qu'elle instaure, les informations personnalisées qu'elle vous transmet, vous permettront de prendre les décisions les mieux adaptées à votre situation. • **Un soutien dans vos démarches** Dès lors que vous avez exprimé votre volonté d'agir, l'assistante sociale vous accompagnera le temps nécessaire à la mise en œuvre des solutions appropriées.
Dans certaines circonstances (maladie, événement grave…), l'assistante de service social prendra directement contact avec vous et vous proposera son soutien.	

Contacter la délégation pour de plus amples renseignements

Consultations psychologue

Un psychologue au bout du fil en quelques secondes. Les entretiens sont anonymes, ils ne sont ni écoutés, ni enregistrés. Votre numéro de téléphone n'est pas tracé, il n'apparait pas sur le téléphone du psychologue. Les consultations sont prises en charge.

Pour tous les agents, joindre le 0805 230 809 ou sur le site www.pros-consulte.com

	Médecin de Prévention ***Intérim : Dr NEEL Stéphanie à Clermont Ferrand*** ***04 73 43 81 60***

Les missions du médecin de prévention relèvent du décret n°95-680 du 9 mai 1995 modifiant le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale.

Les missions sont les suivantes:

– Le médecin de prévention s'intéresse à tous les risques professionnels que ce soit dans les bureaux, les ateliers ou lors d'activités exercées hors des locaux de l'administration.

– Aménagements de locaux, de postes et/ou des conditions d'exercice des fonctions

– Études des nouvelles techniques de travail et des projets d'aménagement dans les services

- Intervention dans le domaine de la médecine statutaire, médecine qui traite des différents congés de maladie: congé ordinaire de maladie (COM), congé de longue durée (CLD), congé de longue maladie (CLM), congé pour accident de service et participation aux comités médicaux .

Tout agent peut solliciter le médecin de prévention quel que soit le motif. Un rendez-vous en visio sera mis en place.

Récapitulatif des Prêts et des Aides

PRESTATIONS	OBJET
Prêt immobilier complémentaire	Acquisition de votre résidence principale neuve ou ancienne, extension ou rachat de soulte. Délivré en complément d'un prêt immobilier principal.
Aide à la première installation	Aide au financement des frais d'agences et des dépenses de loyer.
Prêt pour l'équipement du logement	Financement de l'achat de meubles et/ou de gros appareils électroménagers.
Aide à la propriété	Financement d'une partie des intérêts d'un prêt bancaire immobilier, d'une durée de 10 ans minimum, souscrit en vue de financer l'acquisition, la construction ou l'extension de votre résidence principale
Prêt pour l'amélioration de l'habitat	Financement des travaux, achat de matériaux et certainsaménagements pour la résidence principale de l'agent, en tant que propriétaire ou locataire.
Prêt adaptation du logement des personnes en situation de handicap	Financement des travaux d'accessibilité, d'aménagement et d'adaptation du logement de l'agenten situation de handicap ou de l'agent ayant fiscalement à charge une personne en situation de handicap.
Aide pour le logement d'un enfant étudiant	Financement d'une partie des dépenses liées à l'installation dans un logement.
Prêt pour le logement d'un enfant étudiant	Financement des dépenses liées à l'installation dans un logement.
Prêt pour sinistre immobilier	Couverture des dépenses liées à la résidence principaleà la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un sinistre majeur.

Les dispositions, les formulaires de demande et la calculette sont disponibles sur le site :
www.asfl.finances.gouv.fr

Chèque Famille Finances
« Aide à la parentalité 6-14 ans »

Dans le cadre de la politique ministérielle d'action sociale et des mesures en faveur de l'égalité professionnelle, la sous-direction des politiques sociales et des conditions de travail du Secrétariat général met en place une nouvelle prestation, sous la forme **d'un chèque emploi service universel (CESU) « Aide à la parentalité 6/14 ans ».**

Entièrement préfinancé, le CESU est attribué aux agents actifs et retraités des ministères économiques et financiers sous conditions de ressources.

Il permet de rémunérer un intervenant (prestataire de service ou salarié), pour les activités suivantes :

- régler les frais de garde de vos enfants à domicile ou à l'extérieur du domicile
- l'accompagnement sur le trajet domicile/école
- le soutien scolaire ou les cours à domicile

Le montant de l'aide s'élève à 200 €, 300 € ou 400 € par année et par enfant à charge, versés en une seule fois. Une majoration de 20% est octroyée pour les agents en situation monoparentale et/ou ayant un enfant en situation de handicap.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet :

MEFSINCESU - Espace Bénéficiaire

Attention : Avant d'effectuer une demande, il convient de s'assurer de l'acceptation des CESU par votre prestataire.

Si votre prestataire n'accepte pas les paiements par CESU, vous devez vous rapprocher de la société Chèque Domicile : reseau@chequedomicile.fr qui prendra contact avec lui et examinera votre situation.

Chèque sport Finances de 12 à 17 ans

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN), propose à ses agents, parents d'enfants âgés de 12 à 17 ans révolus, une nouvelle prestation sous la forme d'une aide financière pour la pratique sportive, le Chèque Sport Finances. Elle se présente sous la forme d'un chèque permettant de régler les dépenses liées aux activités physiques et sportives, hors équipement sportif.

Le Chèque Sport Finances permet de financer les dépenses liées à une pratique sportive :
• cours ou stages de sport ;
• licences sportives ;
• adhésion à des associations ou clubs sportifs.

Le montant de l'aide s'élève à 50 ou 80€ en fonction du RFR et par enfant à charge. Il est versé pour l'intégralité du montant et par enfant à charge, et a une durée de validité.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet et pour déposer une demande :

MEFSINSport - Espace Bénéficiaire

Up sport & loisirs

Vacances loisirs / Vacances enfants

Dans le cadre de l'Action Sociale, l'association Action sociale Finances Vacances (ASFV) propose des prestations de vacances et de loisirs pour tous les agents et retraités, tout au long de l'année.

Des séjours longs, aux séjours à thème en passant par les séjours de groupe, ASFV offre un large choix de vacances pour tous les goûts.

Pendant les vacances scolaires, ASFV propose des colonies de vacances pour les enfants mineurs des agents des ministères financiers. Une gamme très variée de centres de vacances est proposée chaque année aux enfants de 4 à 17 ans. Les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis dans un certain nombre de centres et y bénéficier d'un accueil spécifique.

L'action d'ASFV a pour cadre un mode de vie solidaire et collectif.
Elle vise à développer les capacités personnelles des enfants et des adolescent(e)s, l'espritd'initiative et l'ouverture aux autres et à des cultures différentes.

Pour s'informer et s'inscrire :

L'offre ASFV est disponible sur le site internet **https://www.asfvacances.fr/accueil** (rubrique « nos résidences » ou « nos colos »)

L'espace adhérent du site permet la réservation et le règlement en ligne des séjours.

Une tarification attractive :

- Les prix des séjours sont subventionnés.
- Ils sont quotientisés depuis 2023

Les Subventions pour les séjours enfants

Modulées selon le quotient familial, ces subventions sont versées par l'action sociale pour les enfants qui ont effectué des séjours :

- En centres de loisirs sans hébergement (centres aérés)
- En centres de vacances avec hébergement (colonies, semaines aérées, …)
- De type éducatif (classe de mer, neige, nature, …)
- Linguistiques
- En centres familiaux de vacances (maisons familiales, V.V.F., gîtes de France, …)
- En centres spécialisés pour enfants en situation de handicap de moins de 18 ans et adultes en situation de handicap

Les séjours ASF Vacances ne sont pas éligibles car déjà subventionnés.

Ces subventions sont soumises à conditions de ressources en fonction du quotient familial.

Pour toute question sur cette prestation, contacter : helene.de-bisschop@finances.gouv.fr

Les demandes sont à déposer dans les 12 mois suivant la date de fin du séjour sur le site « Démarches Simplifiées » : Subvention Interministérielle pour Séjour d'Enfants (SISE) aux MEF - 2025 · demarches-simplifiees.fr ,
accessible depuis le portail de l'Action Sociale :
https://actionsociale.finances.gouv.fr/sites/actionsociale/accueil/famille-enfance.html

Les Actions locales

Le Conseil Départemental de l'Action Sociale (CDAS) répartit les crédits alloués entre les actions qu'il propose de retenir au titre des manifestations locales ; arbre de Noël, sorties et actions diverses…

L'Arbre de Noël

Cette manifestation conviviale, destinée aux enfants de 0 à 14 ans, se déroulera le mercredi **10 décembre 2025.** Le budget alloué permet l'organisation d'un spectacle, d'une distribution des cadeaux en présence du Père Noël, suivi d'un goûter, l'achat de cartes cadeaux d'une valeur de 40€ pour les enfants âgés de 0 à 17 ans inclus et un moment de convivialité pour les parents sans oublier la borne photos !

Activités / Sorties 2025

- A venir :
- action karting ;
- journée Aven Armand & Roquefort,
- ateliers poterie …

N'hésitez pas à contacter votre déléguée de l'action sociale

Les prestations Interministérielles de l'Action Sociale

- Le ticket CESU – Garde d'enfant de moins de 6 ans

- Le logement

- Les chèques vacances

- La SRIAS Auvergne-Rhône-Alpes

Le Ticket CESU – Garde d'enfant de 0 à 6 ans

Le Ministère de la fonction publique a créé cette aide pour la garde des enfants de moins de 6 ans. Elle est versée aux agents sous la forme de chèque emploi service universel. C'est donc un titre de paiement préfinancé par l'Etat qui permet de régler tout ou partie des frais de garde.

Le montant annuel de la participation de l'Etat, pour des droits ouverts sur une année pleine est de 200€ à 840€. Il est modulé en fonction des ressources, du lieu de résidence principale et de la situation familiale.

Le ticket CESU peut être utilisé pour rémunérer :

- Une structure de garde d'enfant hors du domicile (crèche, halte-garderie, etc…)
- Un salarié en emploi direct (assistante maternelle, garde à domicile, garde occasionnelle)
- Une entreprise ou une association prestataire de service

Pour effectuer une simulation des droits ou obtenir les imprimés de demande, consultez le site internet dédié à cette prestation : **www.cesu-fonctionpublique.fr**. Pour tous renseignements complémentaires, veuillez-vous adresser à la Délégation Départementale d'Action Sociale, soit auprès de votre service gestionnaire.

Les dossiers doivent être envoyés à l'adresse suivante :
« Ticket CESU – Garde d'enfant de 0-6 ans », TSA 60023, 93736 – BOBIGNY CEDEX 9

Attention : avant de faire une demande, assurez-vous de l'acceptation des CESU par l'organisme ou la personne en charge de la garde de vos enfants car les CESU ne sont pasremboursables.

Le Logement

Les préfectures ont en charge la gestion et le suivi concernant la réservation réglementaire au titre du 5% préfectoral de logements sociaux au bénéfice des agents de l'Etat. Les bailleurs sociaux mettent des logements à disposition des services préfectoraux.

Vous recherchez un logement, vous êtes fonctionnaire nouvellement arrivé dans le Cantal, vous changez de situation familiale, d'affectation, et vous souhaitez vous loger dans le parc social : https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index

Les chèques vacances

Le chèque vacances est une aide personnalisée créée afin de permettre au plus grand nombre de partir en vacances.

C'est un moyen de paiement qui repose sur une épargne salariée, abondée d'une participation de l'employeur. Il s'agit d'un financement de l'Etat.

Peuvent en bénéficier les fonctionnaires et agents de l'Etat actifs ou retraités, leurs ayants cause (veuve ou veuf, sans revenu d'activité, titulaire d'une pension de réversion).

Le chèque vacances est valable jusqu'au 31 décembre de la deuxième année civile suivant l'année d'émission et permet de régler tous les services de vacances et de loisirs en France, Outre-Mer et des séjours à destination des pays membres de la Communauté Européenne.

Pour bénéficier des chèques-vacances, le revenu fiscal de référence (avis d'impôts N-2) ne doitpas dépasser le montant indiqué sur le barème élaboré par le Ministère de la fonction publique. Le montant mensuel de l'épargne est déterminé par le demandeur et doit être d'un minimum de 4 mois et d'un maximum de 12 mois. Le montant de la participation de l'Etat peut représenter 10 à 30% (35% pour les moins de 30 ans) du montant de l'épargne.

Le dossier Chèque-Vacances et les renseignements utiles (montant du barème, montant mensuel d'épargne et bonification) peuvent être obtenus auprès de la Délégation Départementale de l'Action Sociale ou sur le site https://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr/agents/Views/Accueil.aspx ou encore par téléphone au 03 87 18 38 88.

LA SRIAS

La SRIAS est la section régionale interministérielle de l'action sociale.

Les prestations interministérielles d'action sociale, individuelles ou collectives, visent à améliorer, directement ou indirectement, les conditions de travail et de vie des agents de l'État et de leurs familles.

La SRIAS met en œuvre la politique d'action sociale interministérielle au niveau régional.

Elle s'adresse spécifiquement aux agents de l'Etat, actifs ou retraités, en complément de l'action sociale propre à chaque ministère.

La SRIAS élabore un plan d'actions régionales dans la limite des crédits alloués par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique.

Plus précisément, ce plan consiste à développer des actions dans le domaine de la culture, du sport, des loisirs, des séjours aux enfants et adolescents, et de journées ou week-end destinés aux familles (enfants et conjoints) ainsi que le spectacle de Noël.

https://www.srias-auvergnerhonealpes.fr/

Activités / Sorties 2025

- Week end entre Ardèche et Drôme: Fin mai 2025
- Match rugby Aurillac : date à venir
- Journée marché de Noël : 6 décembre 2025

BONNE INSTALLATION !